



Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 18 juin 2024
DELIBERATION n°2024_06_07

NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE DEVELOPPEMENT
SOCIAL

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	32	39	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Philippe BARITEAU) - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Joël LALOYAUX (a reçu pouvoir de Gilles GAY) - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Baptiste PAIN (a reçu pouvoir de Olivier DENECHAUD) - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE - Lydia BERETTI - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Barbara GAUTIER - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Marlène LLEU - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Sylvie PLAIRE - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN Françoise DURRIEU			
Absents : Denis DUBOURGNOUX, Pascal MAGINOT (excusés) Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK Alisson CURTY (excusée)			

Secrétaire de Séance : Baptiste PAIN
Convocation envoyée le : 12 juin 2024
Affichage de la convocation le : 12 juin 2024

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 26 JUIN 2024
n°: 017-200041614-20240618-2024_06_07-DE
Date de publication sur le site Internet : 27 JUIN 2024

NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1,

Vu les délibérations n° 2020-07-01 et 2020-07-04 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2020-07-06 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant élection des vice-présidents,

Vu la délibération 2020-07-54 du Conseil Communautaire du 28 juillet 2020 portant création de la commission « Développement social »,

Vu les délibérations n°2020-11-04 du 17 novembre 2020 et n°2023-10-19 du 17 octobre 2023 portant modification de la composition de la commission « Développement social »,

Vu l'avis favorable au bureau communautaire du 4 juin 2024,

Considérant la démission de Madame Aïcha RAVEL du conseil municipal de la Commune de Saint Mard,

Considérant que Madame Aïcha RAVEL était membre de la commission extracommunautaire « Développement social » au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud et seul représentant de la commune de Saint Mard au sein de cette instance,

Considérant que la composition de la commission « Développement social » prévoit la représentation d'un élu pour chacune des communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Monsieur Christian BRUNIER Vice-Président en charge du développement social indique qu'il y a donc lieu de désigner un nouveau représentant au sein de la commission extracommunautaire « Développement social » et d'acter la nouvelle composition de cette commission.

Madame Stéphanie DUFAYRE a fait acte de candidature.

Rappel de la composition de la commission :

Elus communautaires

Monsieur Christian BRUNIER	(Le Thou)
Madame Marie-France MORANT	(Aigrefeuille d'Aunis)
Madame Evelyne COTTEL	(Breuil la Réorte)
Madame Angélique PEINTRE	(Chambon)
Madame Alisson CURTY	(Ciré d'Aunis)
Monsieur Emmanuel NICOLAS	(Genouillé)
Madame Christelle GRASSO	(Landrais)
Monsieur Steve GABET	(Marsais)
Madame Céline ROUIL	(Saint Crépin)
Madame Pascale BERTEAU	(Saint Georges du Bois)
Monsieur Thierry BLASZEZYK	(Vouhé)
Madame Pascale GRIS	(Surgères)

Elus municipaux

Madame Laurence CELESTE	(Anais)
Madame Angèle LEMOSQUET	(Ardillières)
Madame Sylvie TAROT	(Ballon)
Monsieur Pierre-Yves MERCKEL	(Bouhet)
Madame Amandine SIVADIER	(La Devisé)
Madame Claire DRAPEAU	(Forges)
Madame Marie-Laure FELIX	(Puyravault)
Madame Aïcha RAVEL	(Saint Mard)
Madame Amélie DEBENAIS	(Saint Pierre d'Amilly)

Monsieur Olivier JOUANNEAU	(Saint Saturnin du Bois)
Madame Christine DESFOUGERES	(Le Thou)
Monsieur Alain FABROL	(Virson)
Monsieur Jackie ALBERT	(Saint Pierre La Noue)

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit **Madame Stéphanie DUFAYRE**, membre de la Commission Extracommunautaire « Développement social »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « Développement social » comme suit :

Elus communautaires

Monsieur Christian BRUNIER	(Le Thou)
Madame Marie-France MORANT	(Aigrefeuille d'Aunis)
Madame Evelyne COTTEL	(Breuil la Réorte)
Madame Angélique PEINTRE	(Chambon)
Madame Alisson CURTY	(Ciré d'Aunis)
Monsieur Emmanuel NICOLAS	(Genouillé)
Madame Christelle GRASSO	(Landrais)
Monsieur Steve GABET	(Marsais)
Madame Céline ROUIL	(Saint Crépin)
Madame Pascale BERTEAU	(Saint Georges du Bois)
Monsieur Thierry BLASZEZYK	(Vouhé)
Madame Pascale GRIS	(Surgères)

Elus municipaux

Madame Laurence CELESTE	(Anais)
Madame Angèle LEMOSQUET	(Ardillières)
Madame Sylvie TAROT	(Ballon)
Monsieur Pierre-Yves MERCKEL	(Bouhet)
Madame Amandine SIVADIER	(La Devisse)
Madame Claire DRAPEAU	(Forges)
Madame Marie-Laure FELIX	(Puyravault)
Madame Amélie DEBENAIS	(Saint Pierre d'Amilly)
Monsieur Olivier JOUANNEAU	(Saint Saturnin du Bois)
Madame Christine DESFOUGERES	(Le Thou)
Monsieur Alain FABROL	(Virson)
Monsieur Jackie ALBERT	(Saint Pierre La Noue)
Madame Stéphanie DUFAYRE	(Saint Mard)

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 21 juin 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance


Baptiste PAIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Tétérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.